



GUIDE PRATIQUE POUR LA TELEPROCEDURE DE MISE A JOUR DE L'ATLAS FRANÇAIS DE LA COOPERATION DECENTRALISEE

Atlas français de la coopération décentralisée disponible sur le site <u>www.cncd.fr</u>

La Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) met à disposition des collectivités territoriales un <u>Atlas de la coopération décentralisée</u> qui recense de manière cartographique toutes les actions extérieures menées par les collectivités territoriales françaises : coopérations décentralisées (y compris les jumelages) et ensemble des actions ponctuelles ou non conventionnées à l'international. La mise à jour concerne les collectivités territoriales françaises recensées sur l'Atlas (Conseils régionaux, Conseils départementaux, communautés urbaines, structures intercommunales, métropoles, communes) et les nouvelles collectivités qui auraient, entre temps, engagé des actions à l'étranger. Cette mise à jour de l'Atlas par les collectivités territoriales en matière d'action extérieure et pour la mesure de l'effort des collectivités territoriales en matière d'action extérieure et pour la détermination des mesures de soutien pour les administrations de l'État.

Cette téléprocédure permet de modifier et compléter la fiche concernant chaque collectivité territoriale dans l'Atlas ainsi que tous les projets qu'elle mène à l'international (coopérations décentralisées, autres actions extérieures, y compris les jumelages).

La mise à jour de l'Atlas français de la coopération décentralisée est un préalable à toute demande de cofinancement dans le cadre d'un appel à projets du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE).

SOMMAIRE

ETAPE 1 | S'identifier

- Si vous n'avez pas de compte
- Si vous possédez un compte

ETAPE 2 | Effectuer la téléprocédure de mise à jour de l'Atlas de la coopération décentralisée

- 1^{ère} étape : « Présentation et objectifs »
- 2^{ème} étape : « Coordonnées »
- 3^{ème} étape : « Elus et cadres territoriaux »
- 4^{ème} étape : « Aide publique au développement »
- 5^{ème} étape : « Associations et réseaux »
- 6^{ème} étape : « Coopérations décentralisées »
- 7^{ème} étape : « Autres actions extérieures »
- 8^{ème} étape : « Validation »

ETAPE 1 | S'identifier

Se connecter au site de la CNCD : <u>www.cncd.fr</u>

Accessbilté Pan du ste Aler su contenu	中文 جي 中文 English Deutsch Español و 予定
Commission Nationale de la Coopération Décenti Espace de dialogue et de concertation	ralisée
Atlas et Bourse projets 👻 Compte 👻	
Accuell	
Accueil	
Le site de la Commission Nationale de la Coopération Décentralisés (CNCD) propose un étad des lieux de l'action extériteure des collectivités ternitoriales, à travers les outils suivants : • l'Atlas trançais de la coopération décentralisée ; • la Bourse projets des collectivités locales étrangères ; • les appels à projets ; • l'Atla publique au développement des collectivités ternitoriales. Le site est optimisé pour un fonctionnement avec les navigateurs Finfor et Chrome. Il est compatible avec les navigateurs finement de Collectivités ternitoriales.	Identifiez-vous Vous avez déjà un compte Vous n'avez pas de compte Identifiant Identifiant Mot de passe Mot de passe oublié ? Chancer mon mot de passe Connexion
Accéder à l'Atlas de la coopération décentralisée	Pour en savoir plus sur l'action extérieure des collectivités territoriales consultez la rubrique dédiée sur le site France Diplomatie
Nous écrite FAC A propos Metitons Wgales Lettres d'Information Pan du site Service-Roste®	Tous drots réservés - Ministère des Affaires étrangères et du Développement international 2013

Si vous n'avez pas de compte

- Cliquez sur « Créer votre compte »; sélectionnez « Collectivité territoriale » dans le menu déroulant de la rubrique « Groupe » et sélectionner le nom de votre collectivité dans le menu déroulant « collectivité territoriale » qui vient d'apparaître ; si vous ne trouvez pas le nom de votre collectivité, contactez l'administrateur du site de la CNCD, à l'adresse suivante : <u>pauline.may@diplomatie.gouv.fr</u>;
- Créez un identifiant et un mot de passe (en respectant les règles en italique) ;
- Valider en cliquant sur « Créer » :

Accessibilité Plan du site Aller au contenu	f文(?) (?) (?) (?) (?) (?) (?) (?) (?) (?)
Comre de la Espace of Atlas et Bourse projets - Compte -	nission Nationale Coopération Décentralisée e dialogue et de concertation
Accueil Créer un compte	
Créer un compte	
La Commission nationale de la coopération Les champs obligatoires sont indiqués par un astéris	centralisée s'engage à sécuriser vos informations et à les garder strictement confidentielles. Lue (7).
Gloupe	
Groupe d'utilisateur*	
Civilité	Ambassadee
Civilité*	Associations nationales of Velos Chambre de commerce Collectivités territoriales Ministères, DARCT et andrataturs
Prénom*	Organismes, ONG, associations
Nom*	Réseaux regionaux
Fonction*	
Adresse professionnelle	
- Voie*	
Code nostal*	
Villa*	
viie	

Lorsque vous avez terminé cette étape, la DAECT est informée de votre inscription. Une fois vos informations validées par la DAECT, vous recevez un message vous permettant d'activer votre compte.

> Si vous possédez déjà un compte

Rentrez votre identifiant et votre mot de passe dans le champ « Vous avez déjà un compte » et cliquez sur « Connexion ».

<u>Attention :</u> Si votre compte a été créé avant le 31 décembre 2013, vous devez en créer un nouveau. Si votre compte est invalide, contactez l'administrateur du site, <u>pauline.may@diplomatie.gouv.fr</u>.

Etape 2 | Effectuer la téléprocédure de mise à jour de l'Atlas de la coopération décentralisée

 Vous êtes maintenant connecté à la page d'accueil ; sélectionnez dans la rubrique « Mes projets » puis « Téléprocédure de mise à jour de l'Atlas » ;

ada uh anif dildaanaa	Aller au contenu	0080	003390	€بې English Deutsch Español
(_(Commission Natio de la Coopération	nale Décentrali	sée	Déconseuon Lisea BC
Atlas et Bourse profe	Mes projets Mes télédéclaratsons	Mes recherches -	Compte -	
ccueil	Téléprocédure de mise à jour de l'atlas Appel à Projets	\sim		
Découvrez nos servi	ces personnalisés			
L'extranet de la Comm	ssion nationale de la coopération décentralisée	(CNCD) vous permet de	bénéficier d'informations ex	clusives et met à votre disposition des service
 Retrouvez dans le dépôt d'appel à pr 	menu "Mes projets", les modalités de mise à jou ojets ;	r de l'Atlas, la consultatio	in des appels à projets et de	s avis émis, ainsi que le formulaire en ligne c
La mise à jour de	l'Atlas est obligatoire pour pouvoir prétendre aux	cofinancements attribut	is par le MAEDI (DAECT) da	ns le cadre des appels à projets.
Retrouvez dans le	menu "Mes télédéclarations", les télédéclaration	s telles que l'Aide publiq	ue au développement et les	rapports financiers ;
Dans le cadre de l	enquête annuelle sur l'APD menée par la Directi	on générale du Trésor e	de la politique économique	au ministère de l'Économie et des Finances (
le Comité d'aide a Code général des juin de chaque an A noter que cette tr	u developpement de l'OCDE, les collectaites terr collectivités territoriales), doivent déclarer en lign sée. Hédéclaration de l'APD est une condition d'octroi	toriales et les établisser le les données portant s d'un cofinancement du li	nents publics de coopératio ur leurs versements au titre IAEDI dans le cadre de tous	n intercommunale (EPCI) (article L. 1115-6 du de l'aide publique au développement, entre m: les appels à projets.
le Comité d'aide a Code général des juin de chaque an A noter que cette tr • Retrouvez dans le	u developpement de l'OCDE, les collectivités tem collectivités territoriales), doivent déclarer en lign tée. lédéclaration de l'APD est une condition d'octroi menu "Mes recherches", vos cartes et recherche	toriales et les établisser le les données portant s d'un cofinancement du li s enregistrées à partir di	nents publics de coopératio ur leurs versements au titre IAEDI dans le cadre de tous e l'Atlas de la coopération dé	n intercommunale (EPCI) (article L. 1115-6 du Se l'aide publique au développement, entre m les appels à projets. centralisée.
le Comité d'aide a Code général des juin de chaque an A noter que cette tr • Retrouvez dans le Féléprocédure de m	u developpement de l'OCDE, les collectivités term collectivités territoriales), doivent déclarer en lign rée. liédéclaration de l'APD est une condition d'octroi menu "Nes recherches", vos cartes et recherche se à jour de l'Atlas français des coopératit	toriales et les établisser e les données portant s d'un cofinancement du li s enregistrées à partir di ons décentralisées et	nenta publics de coopératio ar leurs versements au titre IAEDI dans le cadre de tous e l'Atlas de la coopération dé des autres actions extér	n intercommunale (EPC) (article L. 1115-6 du Se l'aide publique au développement, entre m les appels à projets. centralisée. ieures
le Comité d'aide a Code général des juin de chaque an A noter que cette ti e Retrouvez dans le Féléprocédure de m La Commission nation actions extérieures me départementaux, comm fétranger.	J developmenten de l'OCDE, les colectivais en un colectivités terminations, Jovent d'actairer en lign exécutivités terminations, Jovent d'actairer en lign léédéclaration de rAPD est une condition d'actair menu 'Mes recherches'', vou Cattles et recherché es à jour de l'Altas français des coopératis ai de la coopération d'actaires des coopératis ai de la coopération destribuistes (CNCD) me nées sa très collectiontés terminates et tracajares manadas La mais es jour amunetés concerne les ununadés urbaines, structures intercommunales.	toriales et les établisses e les données portant s d'un cofinancement du li s enregistrées à partir di ons décentralisées et à disposition cel Allas d cocopérations décentral s dou colleduités territor métropoles, commune	nents jublics de coopéralio r leurs versements au litre IAEDI dans le cadre de tous e rAtlas de la coopération dé des autres actions extér e la coopération décentralis sées (r) compris les jumela ales trançaises recensées :) et les nouvelles collectivité	intercommunale (EPC)) antice L 1115-6 au les appels à projets. centralisée eurres ée qui recense de manière carlographique fou gel rémainde des actions ponctuelles ou productions de la conception de la conception s qui auraient, entre temps, engagé des actio
le Comité d'aide a Code général des juin de chaque am A noter que cette to Retrouvez dans le Féléprocédure de m La Commission natior adions extérieures me conventionnées à l'inte départementaux, comr Tétranger. Cette téléprocédure vo International (coopéra	J development de ICOLE, Sovient déclarer en lign outéchiels territoritaises, doivent déclarer en lign étédéclaration de rAPD est une condition d'acteur étédéclaration de rAPD est une condition d'acteur territories de la coopération décentralisée (CNCD) met ade de la coopération décentralisée (CNCD) met nérés par les collectinés territoriales trançaises ade la coopération décentralisée (CNCD) met managent de la coopération décentralisée (CNCD) met managent de la coopération décentralisée (CNCD) met auto de la coopération décentralisée (CNCD) met and de la coopération décentralisée (CNCD) met managent de modifier et compléter la forte coo en décentralisée, autoires acteurs acteurs acteurs us permettra de modifier et compléter la forte coo	toriales et les établisses e les données portant s d'un cofinancement du la s enregistrées à partir di ons décentralisées et à disposition cel Allas d coopérations décentral 800 collectivités territor métropoles, commun ncemant votre collectivités	nents publics de coopération HAEDI dans le cadre de tous PRAIsa de la coopération dé- des autres actions extéri- e la coopération décentralis séés (; comptis les juméta) o et les nouvelles collectivité territoriale dans notre Atlas b,	Intercommunate (EPC)) andrés L. 1115-6 au les appels à projets. contratisée euros de qui acense de manière catographique to seu presense de la catographique to seu presen
le Comté d'aide a Code général des Juin de chaque an A noter que cette b • Retrouvez dans le la Commission nation actions extériseures me conventionnées à l'Inté égantementaux, com fétrange. Cette télépocédure vo l'International (coopéra • Accéder à la télépi	J developmenté de TOCLE, et a collectivité service accéntratés territorises, Joivent d'actairer en ligni dédéctaration de rAPD est une condition d'actair dédéctaration de rAPD est une condition d'actair de la la coopération de caterioritaires et recherche als de la coopération decembraises (CNCD) met nérés par les collectivités territoriaues trançaises als de la coopérationales trançaises als de la coopérationales trançaises auto als de la coopérationales trançaises unaudés urbaines, situatures intercommunales. La spermettra de modifier et compléter la forhe co sion décentralisées, autres actions etérierures, occédure	toriales et les déablisses d'un cofinancement du la s enregistrées à partir di ons décentralisées et à disposition cel Allao d coopérations décentral 800 collectivités territor métropoles, communes ncernant votre collectivités	nents publics de coopératio Interus versements au têre - MEDI dans le cadre de tous r RAIas de la coopération dé- des autres actions extér e la coopération décentrais altes françaises recensiées o) et les nouvelles collectivité territoriale dans notre Atlas b).	Intercommunate (EPCI) andrés L. 1115-6 au les appels à projets. centralisée. Leures le qui acense de manière carboyraphique to res et encembré des actions ponchuiles ou rer fais (conseit régionaur, Concilies) s qui auraient, entre temps, engagé des actio ainsi que tous les projets que vous menez à

Vous devez alors réaliser <u>8 étapes</u> consécutivement :

Téléprocédure de mise à jour de l'Atlas français de la coopération décentralisée et des autres actions extérieures



De manière générale :

- Pour tout **ajout de projet ou de donnée**, cliquez sur l'icône suivant : 🛨 et suivez les instructions ;
- Pour modifier un projet ou une donnée déjà créé, cliquez sur l'icône suivant :
- Pour supprimer un projet ou une donnée déjà créé, cliquez sur l'icône suivant :

Pour valider une étape, cliquez sur le bouton « suivant » en bas de chaque page.

<u>Attention</u>, pour que la mise à jour complète de l'Atlas soit enregistrée, vous devez impérativement valider vos modifications lors de **l'étape 8 : « Validation »**.

> 1^{ère} étape : « Présentation et objectifs »

Cette étape vous présente les objectifs de l'Atlas de la coopération décentralisée.

2^{ème} étape : « Coordonnées »

Cette étape vous permet de saisir les coordonnées de votre collectivité territoriales.

3^{ème} étape : « Elus et cadres territoriaux de votre collectivité territoriale »

Cette étape vous permet de saisir les contacts (élus et cadres territoriaux) qui sont concernés par les questions de relations internationales et européennes et/ou par celles sur la coopération décentralisée au sein de votre collectivité.

Vous pouvez ajouter, modifier ou supprimer un contact.

4^{ème} étape : « Aide publique au développement »

Cette étape vous permet de consulter le montant des versements annuels effectués par votre collectivité au titre de l'Aide publique au développement (APD). La télédéclaration APD fait chaque année l'objet d'une procédure spécifique, réalisable sur le site <u>www.cncd.fr</u> entre le 15 avril et le 31 mai.

Pour déclarer votre APD, vous devez vous rendre sur l'onglet « Mes télédéclarations », puis « Aide publique au développement » et effectuer la procédure de la télédéclaration.

<u>Si votre collectivité n'a effectué aucun versement et que votre télédéclaration est de 0 euro</u>, vous devez communiquer cette information en cliquant, dès la première page de la télédéclaration, sur « Passer directement à l'étape de validation finale ».

5^{ème} étape : « Associations et réseaux »

Cette étape vous permet de saisir le nom des associations et des réseaux auxquels vous appartenez concernant votre action à l'international.

6^{ème} étape : « Coopérations décentralisées »

Cette étape vous permet de saisir vos partenariats de coopération décentralisée, c'est-à-dire les partenariats faisant l'objet de conventions.

Les actions ponctuelles de votre collectivité ou ne faisant pas l'objet d'une convention seront déclarées dans l'étape 7, « Autres actions extérieures ».

Lors de cette étape :

- Vous pouvez ajouter un nouveau projet (n°1) ;
- Vous pouvez modifier ou archiver un projet (n°2) ;
- Vous pouvez effectuer une recherche parmi les projets que vous avez déjà déposés à l'aide du moteur de recherche situé en haut de la page (n°3).

6. Coopérations décentralisées menées par votre collectivité

Votre collectivité territoriale est engagée dans 40 coopération(s) décentralisée(s) (35 pays) comptabilisant au total 88 projet(s).

Par coopérations décentralisées, on entend les coopérations entre collectivités étrangères ayant fait l'objet de conventions. Les actions ponctuelles ou sans convention sont recensées à l'étape 7.

	Pays			•	3				
	Collectivité étrangère			•					
	Thématique			•					
	Sous-thématique			•					
	Sous-sous-thématique			v					
	Année			•					
	Statut des projets	En cours	🗵 En sommeil	🗹 Terminé 🗹 Archivé					
	Projets mutualisés								
			Reche	rcher Réinitialiser					
1									
Projets de l	cooperation decentral	see							
+						1		2	
Titre				Thématique	Collectivité(s) étrangère(s) +	Année	Statut		
Développeme inondables et	nt de savoir-faire municipau: insalubres à Abidjan et Coto	cdans l'aménage mou	ment de zones	Politique, humanitaire et coopération transfrontalière	Abidjan	2011	En cours	/	

<u>Pour ajouter un nouveau projet</u>, veillez à remplir les champs obligatoires présents dans les quatre sous-rubriques de la fiche projet.

7^{ème} étape : « Autres actions extérieures»

Cette étape vous permet de saisir les actions extérieures de votre collectivité, hors actions de coopération décentralisée déclarées lors de l'étape 6.

Par autres actions extérieures, on entend des actions menées ponctuellement et n'ayant pas fait l'objet de convention entre collectivités territoriales.

La procédure est la même que lors de l'étape 6 « Coopérations décentralisées ».

8^{ème} étape : « Validation »

Cette étape vous permet de valider votre saisie et donc la mise à jour de l'Atlas de la coopération décentralisée, en cliquant sur le bouton « valider » en bas de la page.

Vous pouvez en outre télécharger un compte-rendu de vos dernières mises à jour au format PDF.

<u>Rappel</u> : La mise à jour de l'Atlas de la coopération décentralisée doit être faite régulièrement, elle est un des préalables à une demande de cofinancement dans le cadre d'un appel à projets du MEAE.